Dans le Tarn et l'Herault : malgré le démenti du préfet, Le Figaro et Le Parisien confirment qu'un mail a bien été envoyé concernant une « tolérance » accordée aux musulmans (MàJ)

17/04/2021 à 9h15



17/04/21

Ce vendredi soir, *Le Figaro* est en mesure de confirmer que le Tarn n'est pas le seul département concerné par ces mesures de «*tolérance*». La direction départementale de l'Hérault, dans le sud de la France, a également transmis cette consigne, a appris *Le Figaro* de source policière.

Dans un mail reçu par les autorités locales, que *Le Figaro* a consulté, l'on peut lire: « *Nous venons d'être destinataires d'un message d'information du ministère au sujet du ramadan. Plusieurs responsables locaux du culte musulman ont demandé à pouvoir autoriser leurs coreligionnaires le désirant à pratiquer la prière du matin à 5h30, une demi-heure avant la fin du couvre-feu. Cette pratique ne devrait concerner que peu*

de fidèles, notamment les personnes les plus âgées. Le ministère nous informe que cette tolérance est accordée pour ces fidèles .»

À cette heure, *Le Figaro* ne peut pas confirmer la transmission de ces consignes dans d'autres départements.

Le Figaro

Selon le journal local (Le JDI), qui dit s'être procuré des mails adressés, mercredi et jeudi, par la préfète Catherine Ferrier, aux policiers et gendarmes du département, « *les pratiquants sont autorisés par la préfecture à dispenser l'aumône (se traduisant par la livraison de nourriture à des amis, familles…)* ». Il y aurait écrit, dans des parties qu'a choisi de diffuser l'hebdomadaire, « *le créneau nocturne correspond à la rupture du jeûne et il est potentiellement susceptible de générer des rassemblements sur la voie publique ou aux abords des mosquées* ». **Un envoi d'un mail aux gendarmes que nous sommes en mesure de confirmer.**

Le Parisien

> *Gérald Darmanin accorde une « dérogation » aux musulmans de France, pour se rendre à la mosquée avant la fin du couvre-feu #Ramadan — https://t.co/nvT001ZhBH pic.twitter.com/c1eEBUV2rf*
>
> *— Fdesouche.com est une revue de presse (@F_Desouche) April 16, 2021*

16/04/21

> *Démenti formel*
> *Le #couvrefeu s'applique à tous sans aucune distinction. La préfète rappelle clairement aux forces de l'ordre que toute personne contrevenant aux règles du couvre feu doit faire l'objet de verbalisation.*
>
> *— Préfet du Tarn (@prefet81) April 16, 2021*

15/04/21

Pendant la durée du Ramadan, les forces de l'ordre ont reçu pour consigne de la préfecture du Tarn de ne pas verbaliser les personnes qui circuleront jusqu'à 22 heures pour pratiquer l'aumône islamique et à partir de 5 heures, pour la prière du matin.

INFO JDI. Policiers et gendarmes tarnais ont reçu la consigne de ne pas verbaliser les musulmans circulant pendant le couvre-feu dans le créneau 19 heures-22 heures et à partir de 5 heures, pendant la durée du Ramadan fixée cette année du 13 avril au 12 mai.

Adressés aux commissariats et aux gendarmeries du département le mercredi 14 et le jeudi 15 avril, les mails que « *Le Journal d'Ici* » a pu consulter précisent que « *les pratiquants sont autorisés par la préfecture à dispenser l'aumône (se traduisant par la livraison de nourriture à des amis, familles…)* ».

Il est également souligné que « *le créneau nocturne correspond à la rupture du jeûne et il est potentiellement susceptible de générer des rassemblements sur la voie publique ou aux abord*

des mosquées ».

[…]

Concernant la dérogation dès 5 heures le matin au lieu de 6 heures, horaire normal de levée du couvre-feu, la préfecture précise que son but est de permettre aux pratiquants de se rendre à la mosquée pour le première prière de la journée, fixée à 5h30, mais qu'aucune demande n'a été signalée jusqu'à présent aux autorités.

[…]

Le week-end dernier selon la préfecture du Tarn, le forces de l'ordre ont verbalisé cent personnes pour violation du couvre-feu dans le département.

Le JDI